

# *exPost* **EXPost**

## Évaluation et capitalisation des innovations issues de la FISONG pour l'assainissement (2012-2017)

### Synthèse du rapport final

Auteur : Émilie RONSSE (Hydro-R&D International)



Direction Innovation, Recherche et Savoirs

Département Évaluation et Apprentissage (EVA)

Agence française de développement

5, rue Roland Barthes 75012 Paris < France

[www.afd.fr](http://www.afd.fr)

**Auteur :** Émilie RONSSE (Hydro-R&D International)  
**Coordination :** Martin LEMÉNAGER et Denis DESILLE (AFD)  
**Relecture et adaptation :** Florent BÉDÉCARRATS et Alain JOLY (AFD)

**Remerciements :** La présente évaluation a été rendue possible grâce notamment au concours et à la disponibilité des ONG suivantes : GRET, CIDR, CARE France, ENDA France et PAD.

Cette évaluation ainsi que le rapport complet et ses annexes sont téléchargeables sur Internet à l'adresse : <https://www.afd.fr/ressources>

#### **Avertissement**

Les analyses et conclusions de ce document sont formulées sous la responsabilité de son auteur. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue officiel de l'Agence française de développement ou des institutions partenaires.

Directeur de la publication : Rémy Rioux  
Directrice de la rédaction : Nathalie Le Denmat  
ISSN : 1962-9761  
Dépôt légal : 4<sup>e</sup> trimestre 2019

Photo de couverture : décharge à Diawara (Sénégal), William Thibaut/agence Co-Mana, © AFD

Mise en page : Ferrari/Corporate – Tél. : 33 (1) 42 96 05 50 – J. Rouy/Coquelicot

# SOMMAIRE

<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>1. La FISONG assainissement</b>	<b>5</b>
1.1. La FISONG assainissement	5
1.2. Le défi de l'accès à l'assainissement	5
1.3. Le déroulement de la FISONG assainissement	6
<b>2. La méthodologie d'évaluation de la FISONG</b>	<b>8</b>
2.1. Une mission d'évaluation transversale et de capitalisation	8
2.2. La grille d'analyse des innovations sociales	9
2.3. Les principales difficultés rencontrées	10
<b>3. Les innovations évaluées au sein des cinq projets FISONG</b>	<b>11</b>
3.1. Projet d'assainissement innovant en milieu urbain (PAIU/FAMAFA), Madagascar	11
3.2. Projet de réseau pilote « Assainissement urbain et politiques communales » dans la région de Sava (Madagascar)	12
3.3. Projet « Ressourceries urbaines » : approches intégrées, sociales et concertées de l'assainissement à Pikine (Sénégal) et à Kindia (Guinée)	13
3.4. Projet « Acteurs locaux de l'assainissement et des déchets : innovations » (ALADIN), Sénégal et Mauritanie	14
3.5. Projet « Hygiène et assainissement » sur la commune de Mutimbuzi (Burundi)	15
<b>4. Les principales conclusions de l'évaluation</b>	<b>17</b>
4.1. Tableau de caractérisation des innovations selon la grille d'analyse	17
4.2. Résultats de l'analyse des innovations	19
4.3. Tableau récapitulatif d'évaluation des innovations	20

5. Leçons apprises	21
Bibliographie	25
Liste des sigles et abréviations	27

## Introduction

Les progrès en matière d'assainissement sont insuffisants pour espérer un accès universel aux services d'assainissement en 2030. Innover est une nécessité. Cependant, l'innovation sociale est un processus complexe, qui requiert du temps et une approche méthodique.

En 2012, l'Agence française de développement (AFD) a mis en place une Facilité d'innovation sectorielle pour les ONG (FISONG) sur le thème « Assainissement, hygiène, déchets : mécanismes pérennes et compétences locales ». À travers un appel à projets, la FISONG « assainissement » avait vocation à susciter une large palette d'innovations, principalement dans un registre social, en s'appuyant sur la capacité d'innovation des organisations non gouvernementales (ONG) qui sont fortement impliquées sur le terrain et qui développent de nouvelles manières de faire.

Un enjeu important était d'identifier les innovations effectivement expérimentées, de les évaluer et de les valoriser, afin de favoriser leur diffusion au-delà des projets, en promouvant l'apprentissage collectif, en vue notamment de la contribution à l'atteinte de la cible 6.2 des Objectifs de développement durable (ODD) fixés en 2015 par les Nations unies (NU).

Un dispositif de capitalisation-évaluation spécifique a été mis en place. Le présent document reflète le résultat de l'évaluation des innovations. En parallèle, une démarche de capitalisation a produit d'autres supports soutenant le partage des enseignements tirés de l'expérimentation, notamment (i) un cahier de capitalisation à destination des praticiens du secteur, (ii) un court métrage pour sensibiliser un public plus large, notamment les décideurs qui négligent le secteur de l'assainissement, et (iii) une tribune sur le blog « Idées pour le développement – ID4D » de l'AFD.



# 1. La FISONG assainissement

## 1.1. Le dispositif FISONG

L'AFD a créé, en 2007, un outil dédié au financement de projets novateurs à l'initiative des organisations de solidarité internationale (OSI), à savoir la Facilité d'innovation sectorielle pour les ONG (FISONG).

Cet instrument, mis en place dans le cadre de la diversification des partenariats de l'AFD, en particulier vers la société civile, est destiné à stimuler l'innovation ainsi qu'à développer un dialogue rapproché avec les ONG, dans différents secteurs et a pour principaux objectifs de :

- mieux prendre en compte les spécificités opérationnelles des ONG ;
- solliciter leur capacité d'innovation sur le terrain dans le cadre des priorités sectorielles définies par l'AFD ;
- promouvoir le dialogue sectoriel et créer des synergies entre l'Agence et les OSI sur des secteurs et des géographies d'intérêt commun.

Il vise également le renforcement du partenariat avec les ONG comme vecteurs d'aide adaptés à des situations d'absence ou de défaillance des maîtrises d'ouvrages publiques localement.

Il fait l'objet de deux appels à propositions par an, représentant un montant total d'engagements de 5 millions d'euros : soit 2,5 millions d'euros (MEUR) pour chaque appel à projets. Entre 2007 et 2015, ce sont 60 projets qui ont été retenus pour un montant total de 39 MEUR, avec un financement AFD de 640 000 EUR en moyenne par projet.

À noter que cet instrument a fait l'objet d'une évaluation (Beuret et Hadjaj Castro, 2013), concluant qu'un tel dispositif s'avère innovant et nécessaire.

## 1.2. Le défi de l'accès à l'assainissement

Dans le monde aujourd'hui, une personne sur trois n'a pas accès à un service d'assainissement de base. Cela signifie que deux milliards de personnes ne peuvent pas utiliser de toilettes décentes, ni évacuer leurs eaux usées. Ainsi, le manque d'assainissement a des conséquences dramatiques pour les personnes – en particulier les jeunes enfants, les femmes et les personnes âgées – et pour l'environnement, notamment pour les ressources en eau.

En 2015, le taux mondial d'accès à des installations d'assainissement améliorées était de 68 %, soit un niveau assez

loin des 77 % fixés par les précédents objectifs du Millénaire pour le développement des Nations unies (OMD 7c). Une situation particulièrement préoccupante en Afrique subsaharienne où le taux d'accès n'était que de 30 %, alors que l'objectif affiché était de 62 %. De surcroît, l'OMD dédié à l'assainissement se focalisait sur l'accès et non sur l'intégralité des services connexes, ce qui n'a pas contribué à la bonne prise en considération de l'assainissement en tant que filière. Pourtant, cette filière s'organise en trois chaînons indissociables, à savoir la collecte, l'évacuation et enfin le traitement avec potentiellement la valorisation des déchets.

Les objectifs du développement durable (ODD), adoptés en septembre 2015 et entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016, sont très ambitieux en matière d'accès à l'assainissement : la cible 6.2 vise à assurer d'ici 2030 l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats, et à mettre fin à la défécation

à l'air libre. Cette cible accorde une attention particulière aux besoins des femmes, des filles et des personnes en situation vulnérable.

Cette ambition renouvelée interpelle les États et la communauté internationale sur l'importance et l'urgence de relever le défi de l'assainissement pour tous.

### 1.3. Le déroulement de la FISONG assainissement

En 2012, la situation concernant les progrès en matière d'assainissement était déjà une préoccupation importante. On savait très bien que la cible des OMD relative à l'assainissement ne pourrait malheureusement pas être atteinte (OMD 7c).

C'est dans ce contexte que l'AFD a lancé un appel à propositions FISONG « Assainissement, hygiène, déchets : mécanismes pérennes et compétences locales » visant l'amélioration des services d'assainissement, dans le contexte mondial des OMD hier et des ODD aujourd'hui.

Les champs d'innovation sectorielle d'intérêt pour la FISONG avaient été définis dans le cadre de ses termes de référence (TdR) en 2012 :

- financements innovants ;
- prise en compte de l'ensemble des filières « assainissement, liquides et déchets », depuis la pré-collecte jusqu'au traitement ou à la valorisation ;

- appui à l'entrepreneuriat privé en amont et/ou en aval ;
- coordination avec les autorités publiques locales ou nationales ;
- prise en compte, professionnalisation et pérennisation des organisations du secteur informel existantes ;
- articulation entre création de la demande et promotion de l'offre ; mobilisation des outils du marketing social ;
- approche intégrée de la filière « assainissement, liquides et solides » ;
- partenariat avec la coopération décentralisée ;
- évaluation de l'impact sur la santé et capitalisation des informations relatives à la santé des populations.





Sanimarché à Antananarivo (Madagascar), William Thibaut/agence Co-Mana, © AFD.

Cinq projets ont été retenus dans le cadre de cet appel à propositions, totalisant un montant de 2,84 MEUR (dont 83,5 %, soit un montant de 2,37 MEUR, sur un cofinancement de l'AFD) :

- projet « Acteurs locaux de l'assainissement et des déchets : innovations » (ALADIN) dans deux pays de l'Afrique de l'Ouest (Mauritanie et Sénégal), mis en œuvre par le GRET – Professionnels du développement solidaire en *consortium* avec Eau Vive ;
- lancement d'un réseau pilote « Assainissement urbain et politiques communales » dans la région de Sava (Madagascar), mis en œuvre par le Centre international de développement et de recherche (CIDR) ;
- projet d'assainissement innovant en milieu urbain (PAIU) à Madagascar (en malgache : projet FAMAFa, *Fanatsa-*

*ràna ny Faripiainan'ny Mponina Andrenivohitra amin'ny Fandrindràna ny Fidiovana sy ny Fahadiovana*), mis en œuvre par CARE France ;

- ressourceries urbaines : approches intégrées, sociales et concertées de l'assainissement liquide et solide à Pikine (Sénégal) et à Kindia (Guinée), mis en œuvre par ENDA Europe ;
- approche innovante en matière d'hygiène et d'assainissement sur la commune de Mutimbuzi (province de Bujumbura rural), mis en œuvre au Burundi par Pro-Action Développement (PAD).

Les cinq projets sont arrivés à leur terme entre juin 2016 et mars 2017 ; quatre d'entre eux ont fait l'objet d'évaluations finales, pilotées par les ONG elles-mêmes selon des formats et des qualités variables.

## 2. La méthodologie d'évaluation de la FISONG

### 2.1. Une mission d'évaluation transversale et de capitalisation

L'évaluation a fait partie d'un travail plus large de capitalisation/évaluation. La mission d'évaluation transversale et de capitalisation de la FISONG 2012 avait pour objectifs (i) de conduire une évaluation transversale participative et concertée en lien avec l'innovation, et (ii) de capitaliser sur les expériences financées afin de faire bénéficier des apprentissages à l'ensemble des acteurs concernés par les enjeux traités pour porter les innovations mises en œuvre au-delà de l'échelle des projets.

Des ateliers de réflexion ont été menés avec les acteurs de terrain et les autorités locales compétentes au Sénégal et à Madagascar, autour (i) des apprentissages tirés des expériences, (ii) des conditions de répliquabilité et de passage à l'échelle de celles-ci, et (iii) de nouvelles idées à tester. Ces résultats ont été restitués lors d'un atelier organisé en juin 2018 par l'AFD en son siège parisien.

La méthodologie mise en œuvre par le consultant dans le cadre de l'évaluation transversale s'est basée sur (i) l'analyse des principaux documents des projets étudiés, (ii) des entretiens semi-structurés menés à Paris avec les représentants sièges des ONG et de l'AFD, (iii) des entretiens semi-structurés avec les principales parties prenantes dans les pays d'intervention concernés, et (iv) des cadres analytiques développés sur l'innovation présentés ci-après.

Des missions de terrain ont ainsi été menées au Burundi, au Sénégal, en Mauritanie et à Madagascar, en octobre et novembre 2017 : lesquelles ont permis au consultant de rencontrer les principaux acteurs impliqués dans les projets (ONG, autorités locales, entrepreneurs locaux et bénéficiaires finaux) et de visiter les principaux ouvrages réalisés.

Pour la première étape, le consultant s'est basé sur les **typologies** de l'innovation sectorielle proposées par Beuret et Hadjaj Castro (2013), qui distinguent cinq types d'innovation :

- les **innovations techniques** : outils de gestion mis à disposition d'organisations de base et adaptés à leurs besoins ;
- les **innovations méthodologiques** : façon d'intervenir dans une réalité à la fois technique, économique et sociale donnée (concerne les acteurs de l'appui aux organisations et les acteurs de base) ;
- les **innovations organisationnelles** : forme d'organisation propre à un réseau d'acteurs ;
- les **innovations institutionnelles** : mise au point de « règles du jeu » appelées à devenir de nouvelles références pour les acteurs locaux qui sont intégrées dans la législation ou qui constituent de nouvelles références partagées (sans être nécessairement écrites) ;
- les **innovations thématiques** : intérêt pour un champ thématique jusqu'alors peu exploré.

## 2.2. La grille d'analyse des innovations sociales

L'analyse s'est aussi appuyée sur la grille d'identification des innovations sociales du guide de l'Avise (Avise, 2011), Agence d'ingénierie française de référence pour développer l'économie sociale et solidaire (ESS), reposant sur une série de critères socle et de critères complémentaires

répartis entre les piliers suivants : (i) réponse à un besoin social mal satisfait, (ii) génération d'autres effets positifs, (iii) expérimentation et prise de risque, (iv) implication des acteurs concernés.

N°	Critères
<b>Réponse à un besoin mal satisfait</b>	
1	Un besoin social sur le territoire du projet, ainsi que l'insuffisance des réponses à ce besoin, disponibles sur ce territoire à ce jour (contextualisation), sont explicitement identifiés <i>a priori</i> dans les documents de projet et justifient l'intervention de l'ONG ( <b>critère socle</b> ).
2	L'ONG se donne les moyens d'évaluer la pertinence de la réponse apportée au besoin social en définissant <i>a priori</i> des outils et des indicateurs d'évaluation, et en réalisant au terme du projet une évaluation finale.
3	L'ONG cherche à inscrire son projet dans la durée pour permettre une réponse durable aux besoins sociaux, ce qui se traduit notamment par la recherche d'un modèle économique viable permettant son équilibre économique à l'horizon de +/- 3 ans.
4	L'ONG conçoit son projet comme une expérimentation qui a vocation à changer d'échelle et/ou à inspirer de nouveaux projets sur d'autres territoires. Cela peut se traduire par la mise en œuvre de démarches concrètes pour essaimer (exemples : former de nouveaux acteurs sur d'autres territoires, organiser des ateliers d'échanges d'expériences), par des démarches de plaidoyer auprès des autorités publiques...
<b>Générer d'autres effets positifs</b>	
5	Le projet aura des impacts positifs et mesurables sur d'autres besoins sociaux (exemples : besoins sanitaires, impact environnemental, égalité hommes-femmes, emploi, valorisation du secteur informel).
<b>Expérimenter et prendre des risques</b>	
6	La mise en œuvre du projet présente des risques. En amont, il y a des verrous et des incertitudes réels à lever pour mettre au point la réponse envisagée. Et/ou, au moment de la mise à disposition de l'offre aux usagers, le caractère nouveau de l'offre court le risque de se heurter à des tensions et des résistances de la part des acteurs existants, ou à la non-appropriation par le public visé ( <b>critère socle</b> ).
7	La réponse est effectivement nouvelle par rapport à l'état du marché sur le territoire : elle est nettement distincte des solutions disponibles sur ce territoire. Dans le cas où la réponse s'inspire de projets existants sur d'autres territoires, elle s'attache à s'adapter aux besoins spécifiques de son territoire : elle est une transposition, et non pas une duplication. La réponse est effectivement plus adaptée pour répondre au besoin social que les solutions alternatives disponibles sur ce territoire (améliorations manifestes, création de valeur) ( <b>critère socle</b> ).
8	Le projet est porté par une équipe ou un collectif d'acteurs, qui dispose et/ou développe une culture d'innovation manifeste (accent sur la créativité, encouragement des recherches de solutions inédites) et dispose de compétences complémentaires (multidisciplinarité).

...

...

N°	Critères
9	Le projet est déployé sur un mode expérimental : existence de phases de test, avec un processus formalisé de suivi-évaluation et d'ajustements par essais-erreurs.
<b>Impliquer les acteurs concernés</b>	
10	L'ONG cherche à impliquer les bénéficiaires autant que les parties prenantes du territoire et/ou de la filière visée (acteurs publics comme acteurs privés) dans l'identification du besoin social mal couvert, dans la co-construction de la réponse innovante à ce besoin, dans la validation de la pertinence de cette réponse, dans la mise en œuvre opérationnelle du projet et/ou dans la gouvernance du projet ( <b>critère socle</b> ).

### 2.3. Les principales difficultés rencontrées

Les principales difficultés rencontrées par le consultant ont été les suivantes :

- **temps limité sur le terrain** : les missions sur le terrain ont porté à la fois sur le tournage du moyen métrage et sur l'évaluation transversale, laissant parfois peu de temps pour croiser certaines informations. De plus, des séances de débriefing à *chaud* n'ont pas pu être menées avec les équipes de terrain en fin de mission, afin d'affiner certaines analyses avant la tenue à Paris de l'atelier de restitution de la mission organisé par l'AFD ;

- **disponibilité des acteurs** : certains projets ayant été clôturés plus d'un an avant la présente mission, il a été parfois difficile de rencontrer les personnes ressources des équipes projet. Certains acteurs n'ont d'ailleurs pas pu être rencontrés : ENDA Europe (mise en faillite), T&D – Territoire & Développement, ONG malgache partenaire du projet CIDR (non disponible) ;
- **documents de projet** : une grande disparité a été constatée dans les documents de projet. Certains documents et/ou compléments d'information demandés n'ont pas pu être mis à disposition.

### 3. Les innovations évaluées au sein des cinq projets FISONG

Un processus de revue des projets a permis de définir, parmi toutes les innovations testées, 13 innovations « transversales », lesquelles ont ensuite été analysées de manière comparative et détaillée.

Les innovations qui ont été évaluées pour chacun des cinq projets sont décrites brièvement ci-après. Elles sont présentées avec un code, qui est utilisé dans les tableaux récapitulatifs des synthèses d'évaluation.

#### 3.1. Projet d'assainissement innovant en milieu urbain (PAIU/FAMAFA), Madagascar

Le projet d'assainissement innovant en milieu urbain (PAIU/FAMAFA) a été mis en œuvre à Antananarivo entre 2013 et 2016 par CARE France, en collaboration avec la commune urbaine d'Antananarivo, CARE Madagascar, *Water and Sanitation for the Urban Poor* (WSUP) et l'association malgache Fiombonana. Le projet visait à fournir à 11 053 ménages un meilleur accès à des facilités sanitaires de gestion des déchets et de gestion de l'eau, associé à des pratiques d'hygiène adaptées. Le projet a consisté à institutionnaliser et à renforcer des organisations d'usagers (nommées RF2), à mettre en place une gestion intégrée des déchets solides et des structures de pré-collecte et de tri. Sur place, 453 latrines familiales ont été construites ou réhabilitées, ainsi qu'un site de traitement des boues de vidange assurant une gestion intégrée de la filière. 21 vidangeurs et 18 maçons formés et équipés et des appuis ponctuels ont été apportés pour renforcer la capacité de plaidoyer des femmes et pour promouvoir les pratiques

d'hygiène et d'assainissement parmi les populations locales. Le mécanisme de contrôle et de suivi de la commune a aussi été renforcé.

Ce projet comportait deux innovations – l'une organisationnelle et l'autre technique – qui ont été évaluées :

- **INNO-01/CARE – Établissement de systèmes de financement autogérés par des structures communautaires pour la gestion des déchets solides et liquides.** Ces systèmes sont constitués par des redevances des ménages abonnés, ainsi que par des cotisations des établissements (commerçants, écoles...) et des associations d'usagers de l'eau. Pour favoriser l'équipement des particuliers, deux dispositifs ont été créés : un fonds rotatif (*revolving fund*) pour ouvrir des facilités de paiement pour les ménages ainsi que des saniboutiques (ou sanimarchés). La combinaison de ces systèmes permet, au moment de l'évaluation, à huit RF2 sur douze de couvrir leurs charges liées à la pré-collecte des déchets ;



Vidangeurs manuels à Antananarivo (Madagascar), William Thibaut/agence Co-Mana, © AFD.

• **INNO-02/CARE – Système décentralisé de traitement des boues de vidange et d’appui à la professionnalisation de la filière.** Inspiré d’un système de traitement des déjections animales (Biobolsa), le système de traitement est basé sur un dispositif de digestion anaérobie par des biodigesteurs tubulaires préfabriqués en géotextile, suivi en aval par une série de traitements additionnels

(sédimentation, filtration, traitement aérobie secondaire et traitement final). À la fin du projet, le volume traité restait encore en deçà des objectifs (12 m<sup>3</sup> traités/60 m<sup>3</sup> attendus), tout comme la valorisation des sous-produits. En raison des conditions difficiles d’exercice, seuls huit des 21 vidangeurs soutenus étaient encore en exercice en 2018.

### 3.2. **Projet de réseau pilote « Assainissement urbain et politiques communales » dans la région de Sava (Madagascar)**

Le projet a consisté, entre 2013 et 2017, à mettre en place à Madagascar un réseau pilote de communes urbaines engagées dans la mise en œuvre de politiques et de projets innovants en matière d’assainissement et d’hygiène. Le projet a été conduit par le CIDR, en partenariat avec l’association intercommunale TIA Sava et ses quatre communes urbaines

membres, Territoire & Développement, Madacompost et les services techniques déconcentrés. Le projet consistait principalement à renforcer les capacités techniques, organisationnelles, de gouvernance et financières de TIA Sava et de ses communes urbaines membres pour qu’elles assurent une prise en charge de l’assainissement mieux adaptée.

Il s'agissait aussi d'impliquer les habitants et la société civile dans la mise en œuvre et le suivi des politiques territoriales, et d'expérimenter, de capitaliser et de diffuser de nouvelles pratiques.

Deux volets innovants, sur les plans institutionnel et organisationnel, ont été évalués :

- **INNO-01/CIDR – Élaboration participative d'un schéma d'assainissement solide urbain associant des communes non limitrophes.** La politique d'assainissement a été définie dans l'une des communes, prévoyant une pré-collecte dans des bacs avec un tri à la source, avant que les ordures ne soient déposées dans des bacs maçonnés disposés dans chaque quartier, pour ensuite être transportés en décharge par la commune. L'application de cette politique est toutefois imparfaite, en particulier en raison de la défaillance du tri et de lieux de décharge inappropriés. Une autre commune s'est désolidarisée du projet et a préféré déléguer le service à un

opérateur privé. La dynamique s'est rapidement essouffée dans les deux communes restantes ;

- **INNO-02/CIDR – Développement de partenariats autour des communes dans le cadre de la gestion et de la valorisation des déchets solides.** Il s'agissait, dans une première approche, d'un partenariat public-privé (PPP) pour fournir du compost à une société privée de production de vanille. Cette dernière n'a toutefois pas poursuivi le partenariat car elle jugeait que trop de polluants étaient encore présents dans les sous-produits. Dans une deuxième approche, il s'agissait d'une délégation de service de gestion, mais l'attributaire s'est trouvé être une société créée par le maire, dont la viabilité pose question. Dans une troisième approche, il s'agissait d'un contrat entre la commune urbaine et une commune rurale pour la mise à disposition par cette dernière d'un terrain servant de décharge finale au travers d'un bail emphytéotique.

### 3.3. **Projet « Ressourceries urbaines » : approches intégrées, sociales et concertées de l'assainissement à Pikine (Sénégal) et à Kindia (Guinée)**

Ce projet a été mis en œuvre par ENDA Europe entre 2013 et 2016 et a associé la Fondation Danielle Mitterrand – France Libertés et, au Sénégal, ENDA Rup, EVE, CF2M et les communes de Keur Massar et de Diamaguène Sicap Mbao ainsi que l'Office national de l'assainissement du Sénégal (ONAS). En Guinée, le projet a associé Coopération Atlantique Guinée 44, la commune urbaine de Kindia et l'Agence communale de l'eau et de l'assainissement (ACEA). Le projet consistait principalement à sensibiliser et à former des habitants aux bonnes pratiques en matière de prévention, de gestion et de tri des déchets solides, d'évacuation des eaux usées et de prévention des inondations. Il s'agissait aussi de former des entrepreneurs locaux aux métiers de collecte, de traitement, de valorisation et de réutilisation des déchets solides et liquides.

Ce projet prévoyait trois innovations sur les plans institutionnel, technique et méthodologique :

- **INNO-01/ENDA – Implication de la commune de Pikine dans la gestion d'un système d'assainissement semi-collectif,** dans un rôle de veille et de sensibilisation des ménages au paiement du service fourni. Cela s'est traduit par l'élaboration d'une convention tripartite entre la commune, l'ONAS – lequel assure l'exploitation et la réhabilitation du système, ainsi que le contrôle technique des installations domiciliaires – et les entrepreneurs locaux en charge de l'entretien. Mais la convention s'est heurtée à des difficultés administratives et institutionnelles et n'avait toujours pas été signée deux ans après la fin du projet. La commune a montré peu d'intérêt dans la gestion du système, et les ouvrages construits ont été moins

importants que prévu : ils n'ont pas été réceptionnés, et la station d'épuration n'est pas fonctionnelle ;

- **INNO-02/ENDA – Mise en place d'un centre formalisé de démantèlement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)** : environ 1 000 ordinateurs ont été démantelés depuis le lancement de l'activité en 2015. Les filières de valorisation restent assez limitées, et l'activité n'est pas encore autosuffisante. Seuls deux protocoles de reprise de matériel ont été signés avec des sociétés. Le personnel comprend une dizaine de personnes majoritairement rémunérées à la tâche ;
- **INNO-03/ENDA – Système de tri des déchets organiques, la collecte sélective de ces déchets, les filières pour les déchets biomédicaux et plastiques.** À Pikine,

le tri à la source des ordures ménagères et leur collecte sélective s'accompagnent d'une meilleure utilisation par les maraîchers qui, sinon, utilisaient le tout-venant, lequel induit des risques sanitaires et de pollution. Des spots radio, des carnavaux et des visites à domicile ont été organisés, touchant 2 642 ménages et 3 528 commerçants. Les volumes des déchets biodégradables collectés ont pratiquement quadruplé au cours du projet, mais, à la fin du projet, l'autofinancement du service de collecte ne parvenait à couvrir que la moitié des coûts associés. À Kindia, l'incinération des déchets biomédicaux à l'hôpital régional a été instaurée. L'étude de faisabilité d'une filière de récupération et de revente des déchets plastiques a révélé le manque de viabilité en l'état actuel du marché.

### 3.4. **Projet « Acteurs locaux de l'assainissement et des déchets : innovations » (ALADIN), Sénégal et Mauritanie**

Le projet a été mis en œuvre, entre 2013 et 2016, par le GRET et Eau Vive qui sont intervenus auprès de sept communes et des directions centrales et déconcentrées partenaires. Il s'agissait de tester et de capitaliser des schémas d'organisation et de renforcement adaptés à différents contextes (rural, semi-urbain). Le projet a combiné le renforcement des capacités, l'établissement de cadres de concertation locaux, la définition et la mise en œuvre de services d'assainissement et de gestion des déchets, le développement de technologies à des prix abordables pour les ménages, l'identification et l'appui à des artisans et des opérateurs privés locaux, ainsi que la capitalisation et la diffusion des bonnes pratiques.

Quatre innovations ont été évaluées. Les deux premières peuvent être qualifiées de méthodologiques, les suivantes respectivement d'organisationnelle et de technique :

- **INNO-01/GRET – Positionnement du GRET et d'Eau Vive en assistance à la maîtrise d'ouvrage auprès des communes d'intervention.** Il s'agissait d'un positionnement singulier pour ce consortium d'ONG qui interviennent plus couramment en tant qu'opérateur sur ces thématiques. Dans cette configuration, c'est la commune qui sollicite un appui technique afin de l'aider à formuler une vision pour son territoire, puis à mettre en place un service public. Cela semble avoir contribué à faire évoluer les relations entre acteurs concernés, même si deux des sept communes ciblées se sont retirées en cours de projet et même si la dynamique de concertation reste fragile pour les autres communes ;
- **INNO-02/GRET – Accompagnement d'une commune dans la formalisation d'une délégation de service public,** qui a été confiée à une association d'usagers,



laquelle l'a elle-même confiée à un opérateur privé. Le nombre d'abonnements a dépassé les prévisions initiales, mais le recouvrement insuffisant des redevances a entraîné des difficultés financières pour l'opérateur et une dégradation du service. La mairie et l'association d'usagers ont réagi en reprenant en régie la gestion du service, qui a pu être relancé après une sensibilisation et une formation des ménages à la nécessité pour eux de contribuer financièrement au fonctionnement du service ;

- **INNO-03/GRET – Stratégie marketing pour la promotion de l'assainissement et subvention basée sur les résultats.** Le sanimarché mis en place à Rosso est une unité de production, d'exposition et de vente de latrines améliorées à bas coût, gérée par un opérateur privé local. Dans le cadre du projet, ce dernier reçoit directement une prime après l'installation d'une latrine au niveau

du ménage. Ainsi, le ménage accède à des offres promotionnelles proposées par l'opérateur privé sans ressentir l'« effet subvention » du projet ;

- **INNO-04/GRET – Expérimentation de solutions techniques adaptées pour la collecte et le traitement des boues à Rosso.** Des pompes manuelles de type Gulper – permettant notamment de vidanger les fonds de fosses, difficilement accessibles par les pompes motorisées – ont été fabriquées localement. Des charrettes à traction asine équipées de cuves ont d'abord été améliorées, avant que ce moyen de transport ne soit remplacé par des camions triporteurs équipés d'une citerne, pour augmenter les rendements. Un site de traitement combinant filtration des eaux usées et enfouissement des boues a également été conceptualisé.

### 3.5. Projet « Hygiène et assainissement » sur la commune de Mutimbuzi (Burundi)

Ce projet a été mis en œuvre, entre 2013 et 2016, par PAD, l'Œuvre humanitaire pour la protection et le développement de l'enfant en difficulté (OPDE), la commune de Mutimbuzi et sa régie communale de l'eau. Des comités d'hygiène et d'assainissement ont été créés pour suivre et évaluer l'ensemble de la filière d'assainissement. Une attention particulière a été consacrée aux impacts sur la santé avec une évaluation *ex ante*.

Deux innovations – l'une technique et l'autre méthodologique – ont été évaluées :

- **INNO-01/PAD – Introduction et vulgarisation de latrines de type ECOSAN au Burundi.** Ce système permet la

séparation des urines et des fèces à travers l'utilisation de latrines sèches, facilitant ainsi leur hygiénisation et leur réutilisation ultérieure pour l'agriculture. Cela implique la création d'une filière de valorisation (stockage, compostage, transport et épandage) et la création de petits métiers afférents. Cette technologie semblait particulièrement adaptée aux contextes péri-urbains denses à fortes activités agricoles, à la nature sableuse des sols avec une nappe phréatique affleurant par endroits, des routes impraticables pour des camions vidangeurs et en raison des coûts de vidange trop élevés pour les ménages ;



Savonnerie artisanale développée comme activité génératrice de revenus par le comité d'hygiène et d'assainissement (CHA) de Mutara (Burundi), William Thibaut/agence Co-Mana, © AFD.

• **INNO-02/PAD – Conception de l'approche Waste and Sanitation Transformation (WAST)**. Il s'agissait d'adapter une méthodologie participative de sensibilisation et de formation courante, intitulée « *Participatory Hygiene and Sanitation Transformation* » (PHAST), aux spécificités de la gestion des latrines ECOSAN<sup>1</sup>. Celle-ci se déroule en sept étapes : les deux premières étapes visent à la prise de contact et à l'identification des problèmes ; les trois étapes suivantes portent sur l'analyse d'une thématique, l'élaboration de solutions et la planification du

changement ; enfin, les deux dernières étapes portent sur le suivi et l'évaluation du projet de la communauté ciblée. Ont participé aux animations PHAST/WAST 13 274 personnes, soit 68 % de l'objectif initial fixé. Près de la moitié des ménages ont appris à séparer leurs déchets solides et organiques. Près de 40 % des ménages utilisent désormais une compostière ou un trou à ordures. Les limites de cette approche innovante sont les risques relatifs à la pérennité après la clôture du projet et le défi du passage à une échelle plus grande.

<sup>1</sup> Abréviation de l'anglais *Ecological Sanitation*.

## 4. Les principales conclusions de l'évaluation

### 4.1. Tableau de caractérisation des innovations selon la grille d'analyse

Les innovations ont été caractérisées à l'aide de la grille d'analyse spécifique qui contient dix critères.

Critères de caractérisation	INNO-01/GRET	INNO-02/GRET	INNO-03/GRET	INNO-04/GRET	INNO-01/ENDA	INNO-02/ENDA	INNO-03/ENDA
C1 – Besoin social identifié, justifié	+	+	+	+	+	-	+
C2 – Moyens mis en œuvre pour l'évaluation de la pertinence de la réponse au besoin social	-	-	-	-	--	--	-
C3 – Réponse dotée d'un modèle économique viable	-	+	-	+	-	--	-
C4 – Projet conçu comme une expérimentation, vouée à changer d'échelle	+	+	+	+	-	+	-
C5 – Impacts positifs et mesurables du projet sur d'autres besoins sociaux	+	+	+	+	--	--	--
C6 – La mise en œuvre présente des risques	+	+	+	+	+	+	+
C7 – La réponse est effectivement nouvelle par rapport à l'état du marché sur le territoire	+	+	+	++	+	++	+
C8 – Culture de l'innovation manifeste au sein de l'équipe portant le projet	++				nd		
C9 – Projet déployé sur un mode expérimental (phases tests, suivi-évaluation, essais-erreurs)	-	-	-	-	--	--	-
C10 – Implication des bénéficiaires et des parties prenantes dans l'identification du besoin, dans la co-construction de la réponse, dans la validation de la pertinence et dans la mise en œuvre du projet	+	+	-	+	--	+	+

...

...

Critères de caractérisation	INNO-01/CIDR	INNO-02/CIDR	INNO-01/CARE	INNO-02/CARE	INNO-01/PAD	INNO-02/PAD
C1 – Besoin social identifié, justifié	+	+	+	+	+	+
C2 – Moyens mise en œuvre pour l'évaluation de la pertinence de la réponse au besoin social	-	-	+/-	+/-	+	+
C3 – Réponse dotée d'un modèle économique viable	-	-	+	+	-	n/a
C4 – Projet conçu comme une expérimentation, vouée à changer d'échelle	+	-	+	-	-	-
C5 – Impacts positifs et mesurables du projet sur d'autres besoins sociaux	+	+	++	++	+	+
C6 – La mise en œuvre présente des risques	+	+	-	-	-	-
C7 – La réponse est effectivement nouvelle par rapport à l'état du marché sur le territoire	+	+	-	+	+	+
C8 – Culture de l'innovation manifeste au sein de l'équipe portant le projet	+		-		-	
C9 – Projet déployé sur un mode expérimental (phases tests, suivi-évaluation, essais-erreurs)	--	--	-	-	+	+
C10 – Implication des bénéficiaires et des parties prenantes dans l'identification du besoin, dans la co-construction de la réponse, dans la validation de la pertinence et dans la mise en œuvre du projet	+	-	+	+	-	+

Source : auteur.

## LÉGENDE

++	Très satisfaisant
+	Satisfaisant
-	Insatisfaisant
--	Très insatisfaisant
nd	Non documenté
n/a	Non applicable

## 4.2. Résultats de l'analyse des innovations

Les innovations sont généralement en ligne avec les politiques nationales en vigueur. Seule l'approche tripartite, impliquant la commune, proposée pour la gestion du système semi-collectif à Pikine (Sénégal) semble ne pas être pertinente par rapport aux expériences infructueuses menées par le passé et par rapport au fait que l'assainissement liquide ne fait pas (et ne fera pas à terme) partie des compétences décentralisées en milieu urbain au Sénégal. Pour le centre de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), l'environnement juridique n'existe actuellement pas au Sénégal, ne permettant pas ainsi de juger la pertinence de cette innovation.

En termes d'efficacité, les résultats sont assez contrastés, avec certaines expériences n'ayant pas réussi comme prévu. La mise en place d'un système semi-collectif à Pikine a été peu efficace, avec le choix initial d'une technologie inadaptée (réseau sous vide), la mise en œuvre hâtive des travaux (sans formalisation), le manque d'intérêt manifeste des parties prenantes (commune, ONAS) menant au blocage

actuel du système (absence de convention). Les initiatives de partenariat public-privé mises en œuvre dans la région de Sava (Madagascar) n'ont pas abouti ou n'ont pas été réalisées dans les règles de l'art. En revanche, des expériences telles que la proposition de solutions techniques pour la gestion des boues à Rosso (Sénégal), sont globalement efficaces, avec un service aujourd'hui opérationnel, même si des renforcements sont encore à apporter. Par ailleurs, la diffusion de la technologie ECOSAN à Mutimbuzi (Burundi) est également une réussite, avec un nombre important de latrines réalisées, malgré les risques de rejet de la technologie par les populations. Les innovations proposées contribuent efficacement à l'atteinte des OMD et ODD, à travers des technologies de latrines améliorées. On note cependant que CARE a réalisé des latrines partagées par plusieurs ménages, qui ne peuvent pas être considérées comme des ouvrages améliorés au sens des OMD/ODD. Ce constat doit cependant être relativisé, vu les fortes contraintes foncières caractérisant la zone d'intervention en question.



Vidangeurs à Rosso (Sénégal), William Thibaut/agence Co-Mana, © AFD.

Les indicateurs d'impacts ont généralement été peu mesurés (sauf par CARE et PAD). Ils sont palpables (i) sur le changement de comportements en matière de tri des déchets organiques à la source à Kindia (Guinée), en matière de renforcement des capacités des communes telles que Rosso dans leur rôle de maîtrise d'ouvrage du service d'assainissement liquide, en matière d'expériences pionnières dans la gestion des DEEE à Pikine, et (ii) sur l'amélioration du cadre de vie des ménages concernés par les services de pré-collecte gérés par les organisations d'usagers RF2 à Antananarivo (Madagascar). En revanche, l'impact de l'innovation portée par le CIDR sur le renforcement des communes en matière d'élaboration de partenariats dans le secteur de l'assainissement reste faible. La pérennité

des innovations est généralement peu assurée, en termes économiques, par exemples : à Kindia, avec un financement non autonome de la collecte des déchets ; la gestion du Sanimarché à Rosso, qui n'était pas rentable pour un opérateur privé (laquelle a cependant pu être reprise par une structure associative) ; l'équilibre financier de la filière vidange à Rosso qui est précaire ; le système de traitement des boues de vidange Biobolsa qui peine à mobiliser un volume suffisant de boues pour assurer sa rentabilité ; le manque de rentabilité de la filière de démantèlement de DEEE ; le système de fonds rotatif (*revolving fund*) pourtant efficace, mais qui ne survit pas à la fin du projet ; l'absence de mécanisme financier pérenne pour la construction de nouvelles ECOSAN.

### 4.3. Tableau récapitulatif d'évaluation des innovations

Critères caractérisation	INNO-01/GRET	INNO-02/GRET	INNO-03/GRET	INNO-04/GRET	INNO-01/ENDA	INNO-02/ENDA	INNO-03/ENDA	INNO-01/CIDR	INNO-02/CIDR	INNO-01/CARE	INNO-02/CARE	INNO-01/PAD	INNO-02/PAD
Pertinence	++	++	+	++	-	n/a	++	++	++	++	++	++	++
Efficacité	-	+	-	+	--	-	+	-	--	+	-	+	+
Efficacité OMD/ODD	n/a	+	+	+	n/a	+	+	+	-	-	+	+	n/a
Efficiences	+				-		--		+		+		
Impact	+	+	-	-	n/a	+	+	+/-	-	+	-	+	+
Durabilité	+	+	-	-	--	-	-	-	--	+	-	-	n/a

Source : auteur.

#### LÉGENDE

++	Très satisfaisant
+	Satisfaisant
-	Insatisfaisant
--	Très insatisfaisant
nd	Non documenté
n/a	Non applicable

## 5. Leçons apprises

De manière générale, le présent exercice de capitalisation transversale prend tout son sens, du fait de la diversité des projets, qui ont implanté des approches distinctes dans des milieux variés (urbain, semi-urbain, rural) et des zones géographiques clairement diversifiées (Afrique de l'Ouest et Afrique de l'Est).

Le choix de la thématique de l'assainissement est très pertinent. Il existe en effet un potentiel important en matière d'innovation, au vu du faible avancement de ce secteur dans les pays ciblés. De plus, les investissements dans le secteur pendant la période de mise en œuvre de la FISONG 2012, étaient encore limités. À titre d'exemple, l'AFD était le seul bailleur de fonds à investir dans l'assainissement à Madagascar avant 2015. Par conséquent, même avec des projets présentant des budgets relativement limités, leurs effets de levier pourraient s'avérer importants au niveau du secteur.

La définition du terme « innovation » reste cependant floue ou mal comprise pour les différents acteurs rencontrés (ONG, AFD, ministères compétents). Certaines ONG se focalisent uniquement sur des innovations techniques, quitte à ce qu'elles ne soient pas adaptées au contexte (exemple :

égouts sous vide – ENDA). Selon certaines ONG, l'AFD s'attend à des innovations techniques de grande envergure, en l'espace de trois ans, avec des budgets très limités, ce qui est peu réaliste. Des divergences existent également dans la définition des innovations entre ONG et ministères de tutelle (exemple : innovations soutenues par CARE, jugées non innovantes par la direction malgache de l'Assainissement, qui s'attend à des réflexions plus poussées, par exemple, en matière de valorisation des sous-produits du système de traitement des boues de vidange Biobolsa). De plus, l'absence ou la non-régularité de la tenue des comités de pilotages impliquant les représentants des ministères intéressés ne permet pas de réorienter les activités en cours de projet. La notion d'innovation contextuelle et conceptuelle est également peu comprise, notamment en termes de portée (locale, nationale, internationale). La notion du positionnement de l'innovation dans le cycle d'innovation n'est pas non plus intégrée par les différents acteurs. L'articulation phase pilote/passage à l'échelle gagnerait à être mieux définie au sein même de l'AFD, afin de permettre de passer à l'échelle des expériences de terrain pertinentes (notamment au niveau des représentations nationales).



Recyclage de déchets électroniques à Pikine (Sénégal), William Thibaut/agence Co-Mana, © AFD.

Pour l'ensemble des projets, des divergences très marquées ont été constatées entre la formulation des innovations et leur mise en œuvre sur le terrain. Lors de la formulation des projets, l'approche « innovation » est très clairement présente (définition, pertinence, approche post-FISONG). Mais dès le début de la mise en œuvre, les ONG retombent dans une approche « classique » de mise en œuvre de projet, avec un rapportage et des évaluations axés sur les résultats (plutôt que sur les impacts), ne mentionnant pas les aspects innovants dans leurs rapports d'activités, ne développant pas un système de suivi-évaluation adapté à l'innovation et oubliant même de la mentionner dans certains rapports d'évaluation ou de fin de projet. L'une des causes pourrait être un certain opportunisme développé par certaines ONG lors du montage pour accéder aux fonds disponibles. La

frilosité des ONG à prendre des risques (notamment vis-à-vis des bénéficiaires et de l'AFD) est à considérer également. Par ailleurs, les mécanismes d'expérimentation par essais-erreurs ne sont en général pas bien ancrés et, partant, ne sont pas documentés. Enfin, la durée de mise en œuvre des projets est insuffisante pour permettre l'expérimentation d'innovations. La durée de mise en œuvre des projets FISONG 2012 a ainsi été prolongée.

Comme indiqué précédemment, l'évaluation des innovations est généralement peu documentée : faiblesses dans la mise en œuvre des systèmes de suivi-évaluation, peu d'attention portée aux impacts (pas de situation de base, indicateurs mal définis), pas d'analyse des résultats sous l'angle de l'innovation.



La capitalisation des innovations consiste majoritairement en la production de documents, qui sont pour la plupart non diffusés. Cet aspect « capitalisation » est globalement peu approprié par les ONG, qui la mettent en œuvre comme des activités « classiques » et la mesurent sous ce rapport (exemple : nombre de documents produits). L'implication des ONG dans les plateformes nationales d'échanges (réseau Ran'Eau à Madagascar...) mériterait d'être renforcée. De plus, l'articulation avec le ministère de tutelle est primordiale afin de donner l'opportunité de passer à l'échelle l'innovation expérimentée (exemples : au Burundi, visibilité insuffisante du projet auprès du ministère pourtant intéressé par les innovations ; à Madagascar, le ministère n'a pas connaissance du projet porté par le CIDR alors qu'il montre un intérêt pour les innovations développées par le projet). En outre, le présent travail de capitalisation transversale a été confronté au manque de formalisation et d'uniformisation des systèmes de suivi-évaluation des projets et de rédaction des rapports.

En termes d'ancrage de l'innovation au sein des ONG, les profils des ONG sont assez contrastés, notamment en ce qui concerne l'essai interne des expériences et de connexion avec des réseaux pertinents. L'importance des partenariats avec les autres acteurs aux niveaux

technique et institutionnel (exemple : CARE – WSUP) est essentielle.

La latitude donnée aux ONG pour des prises de risques dans le cadre de la FISONG 2012 est peu définie. Elle mériterait d'être mieux spécifiée dès le stade de l'appel à projets. Selon certaines ONG, elles auraient pris plus de risques, si elles avaient été mieux informées en amont quant à la possibilité de le faire.

Si l'aspect genre est généralement clairement identifié dans les documents de formulation, il est en revanche peu suivi et documenté lors de la mise en œuvre des projets. À noter que CARE y apporte une attention particulière (évaluation basée sur des indicateurs sexospécifiques). Ces aspects sont en général promus par les équipes de terrain, notamment lors de la formation des comités en charge de l'assainissement, mais ils se heurtent souvent à un manque de représentativité des femmes au niveau local. Il est important de renforcer la position et le leadership des femmes pour la défense des intérêts des populations dans le domaine de l'assainissement du fait de la prépondérance de leur rôle en amont et en aval des chaînes de production (implantation des ouvrages), de consommation (qualité et utilisation rationnelle) et de gouvernance (pérennisation des ouvrages) de l'assainissement.



## Bibliographie

AVISE (2011), Grille de caractérisation de l'innovation sociale, fiche pratique.

<https://www.avise.org/ressources/grille-de-caracterisation-de-linnovation-sociale>

BEURET J.-E. et H. HADJAJ CASTRO (2013), Étude sur la facilité d'innovation sectorielle pour les ONG, Série évaluation et capitalisation Ex-Post, Vol. n° 48, AFD, Paris.

<https://www.afd.fr/fr/etude-sur-la-facilite-dinnovation-sectorielle-pour-les-ong-fisong>



## Liste des sigles et abréviations

ACEA	Agence communale de l'eau et de l'assainissement (Kindia, Guinée)
AFD	Agence française de développement (l'Agence)
ALADIN	Acteurs locaux de l'assainissement et des déchets : innovations (projet au Sénégal et en Mauritanie)
CHA	Comité d'hygiène et d'assainissement
CIDR	Centre international de développement et de recherche
DEEE	Déchets d'équipements électriques et électroniques
ECOSAN	<i>Ecological Sanitation</i>
ESS	Économie sociale et solidaire
EUR	Euro(s)
FISONG	Facilité d'innovation sectorielle pour les ONG
ID4D	Idées pour le développement ( <i>blog</i> de l'AFD)
MEUR	Million(s) d'euros
NU	Nations unies
ODD	Objectifs de développement durable (Nations unies)
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement (Nations unies)
ONAS	Office national de l'assainissement du Sénégal
ONG	Organisation non gouvernementale
OPDE	Œuvre humanitaire pour la protection et le développement de l'enfant en difficulté
OSI	Organisation de solidarité internationale
PAD	Pro-Action Développement (ONG)
PAIU	Projet d'assainissement innovant en milieu urbain (Madagascar)

PHAST *Participatory Hygiene and Sanitation Transformation*

---

PPP Partenariat public-privé

---

T&D Territoire & Développement (ONG malgache)

---

TdR Termes de référence

---

WAST *Waste and Sanitation Transformation*

---

WSUP *Water and Sanitation for the Urban Poor*

---



## Dernières publications de la série

Les numéros antérieurs sont consultables sur le site : <https://www.afd.fr/fr/ressources-accueil>

Previous publications can be consulted online at: <https://www.afd.fr/en/ressources-accueil>

- N° 79 Impacts du forfait obstétrical en Mauritanie sur l'offre, le recours et les inégalités d'accès aux soins
- N° 78 Évaluation de la contribution française à l'amélioration de la gouvernance financière dans les pays bénéficiaires de l'Aide publique au développement (2006-2016)
- N° 77 Évaluation du deuxième objectif du Cadre d'intervention transversal Biodiversité 2013-2017
- N° 76 Revue analytique de la contribution française aux fonds fiduciaires multi-bailleurs, crise/post-crise (FFMB-CPC)
- N° 75 Évaluation des contributions des interventions « Aires Protégées » de l'AFD à la conservation et au développement (2000-2017)
- N° 74 Évaluation du projet d'appui à l'extension du forfait obstétrical en Mauritanie
- N° 73 Évaluation de l'action de la France pour l'éducation de base dans les pays du G5 Sahel
- N° 72 Évaluation de 15 ans de développement des territoires ruraux en Afrique subsaharienne  
Evaluating 15 Years of Support for Development of Rural Territories in Sub-Saharan Africa
- N° 71 Évaluation *in itinere* de l'initiative solidarité santé Sahel (I3S)  
Ongoing evaluation of the Health Solidarity Initiative for the Sahel (Initiative Solidarité Santé Sahel – I3S)
- N° 70 Évaluation de l'aide au développement de la France au Vietnam (2005-2015)  
Evaluation of French development aid in Vietnam (2005-2015)
- N° 69 Évaluation du CIS Énergie 2012-2016  
Evaluation of the CIS Energy 2012-2016
- N° 68 Améliorer la compétitivité des exploitations familiales au Cameroun : quels impacts ?
- N° 67 Évaluation et capitalisation transversale de la FISONG Biodiversité et Développement
- N° 66 Impact du forfait obstétrical en Mauritanie
- N° 65 Évaluation des projets agricoles financés par l'AFD en Afghanistan (2005-2014)  
AFD Agriculture Programs in Afghanistan (2005-2014)
- N° 64 Évaluation du cadre d'intervention sectoriel (CIS) sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne 2013-2016 de l'AFD
- N° 63 Comment contribuer au renforcement des droits de l'homme ?
- N° 62 Évaluation du cadre d'intervention sectoriel (CIS) éducation, formation et emploi 2013-2015  
Evaluation of AFD's Sectoral Intervention Framework (SIF) on Education, Training and Employment, 2013-2015
- N° 61 Évaluation du projet de développement du Parc national du Limpopo  
Limpopo National Park Development Project
- N° 60 Évaluation du Programme national de développement participatif (PNDP) – C2D Cameroun
- N° 59 Contribution de l'AFD au Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques (CEPF)
- N° 58 Agroécologie : évaluation de 15 ans d'actions d'accompagnement de l'AFD  
Agroecology: Evaluation of 15 years of AFD Support
- N° 57 Évaluation des interventions de l'AFD dans les secteurs sanitaire et médico-social en Outre-mer
- N° 56 Évaluation des activités de Coordination SUD dans le cadre de la convention AFD/CSUD 2010-2012
- N° 55 Étude d'évaluation et d'impact du Programme d'appui à la résorption de l'habitat insalubre et des bidonvilles au Maroc
- N° 54 Refining AFD's Interventions in the Palestinian Territories: Increasing Resilience in Area C
- N° 53 Évaluation des lignes de crédit de l'AFD octroyées à la Banque ouest-africaine de développement (2000-2010)
- N° 52 Évaluation stratégique de projets ONG dans le domaine de la santé
- N° 51 L'hydraulique pastorale au Tchad
- N° 50 Réhabilitation des marchés centraux
- N° 49 Bilan des évaluations décentralisées réalisées par l'AFD en 2010 et 2011
- N° 48 Étude sur la facilité d'innovation sectorielle pour les ONG (FISONG)
- N° 47 Cartographie des prêts budgétaires climat de l'AFD
- N° 46 Méta-évaluation des projets « lignes de crédit »
- N° 45 Bilan des évaluations de projets réalisées par l'AFD entre 2007 et 2009